Ordonnance collective

TITRE :	B- 1.01 (K) INITIER des tests diagnostiques CHEZ LE PATIENT SUIVI POUR INSUFFISANCE CARDIAQUE		
NUMÉRO :	OC-CSSSM-INF-64		
PROTOCOLE OU RÈGLES D'UTILISATION EN RÉFÉRENCE :		**ENTRÉE EN VIGUEUR LE :**	**RÉVISION LE:**
		2011-04-06	
PROFESSIONNELS AUTORISÉS :	Infirmière clinicienne de la clinique d'insuffisance cardiaque du CSSS de Memphrémagog		
CLIENTÈLE VISÉE :	Clientèle inscrite à la clinique d'insuffisance		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES:	Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes, dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitorage et les ajustements du plan thérapeutique infirmier. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance Effectuer le suivi infirmier avec des personnes présentant des problèmes de santé complexe		

1. INDICATIONS :

Patient médicalement stable ayant un suivi en clinique d'insuffisance cardiaque

2. CONDITION D'INITIATION:

Avant chaque rencontre trimestrielle et avant la visite annuelle avec l'interniste

3. LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Limite: Patient qui a connu un épisode d'exacerbation au cours du dernier trimestre.

Référence au médecin de garde de la clinique d'insuffisance cardiaque: Patient dont les résultats sont anormaux ou présentant des valeurs paniques.

4. DIRECTIVES / RÉFÉRENCE AUX OUTILS CLINIQUES

4.1 INTERVENTION ET ÉVALUATION INFIRMIÈRE

- Évaluer l'état physique de la personne
- Évaluer les contre-indications (voir section 3)

4.2 INITIER DES MESURES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

- Procéder aux prélèvements sanguins : Électrolytes, urée, créatinine.

4.3 COMPLÉTER L'INFORMATION ADNS L'APPLICATION DU LOGICIEL VISION-C ET TRANSMETTRE L'INFORMATION AU MÉDEICIN TRAITANT

4 SOURCES :

Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Méthodes de soins infirmiers

Approbation :	**Signature :**	**Date :**
Président du CMDP : Dr Yves Arcand	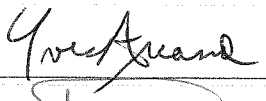	2011-04-06
Chef du département de pharmacie : Armelle Apter, ph.		
DSI ou autres	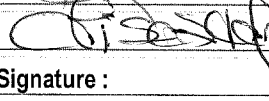	
Révision:	**Signature :**	**Date :**
Président du CMDP : Dr Yves Arcand		
Chef du département de pharmacie : Armelle Apter, ph.		
DSI ou autres		